

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 4° et 5° ARRONDISSEMENTS

Séance du 21 juin 2022

PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DIDIER JAU, MAIRE D'ARRONDISSEMENTS

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 19 membres.

RAPPORT 22/44/03 VDV

DIRECTION GENERALE ADJOINTE LA VILLE DU TEMPS LIBRE - DIRECTION DE LA CULTURE - Approbation d'une troisième répartition aux associations ou organismes culturels au titre des subventions 2022 - Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes.

22-38212-DC

Monsieur le Maire soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

La Ville de Marseille s'est engagée dans un projet politique, qui vise à faire de Marseille une ville plus juste, plus verte et plus démocratique. La politique culturelle mise en œuvre par la Ville s'inscrit dans cette perspective à laquelle elle entend contribuer de façon déterminante.

C'est ainsi que la politique culturelle de la Ville de Marseille :

- contribue à l'ensemble des politiques publiques sectorielles municipales, qu'elle s'efforce de nourrir et d'enrichir : politique éducative, sociale, de développement durable, d'aménagement du territoire, de développement économique, d'attractivité et de rayonnement international, etc...

- favorise le développement d'un écosystème culturel riche et diversifié, capable de répondre aux aspirations des artistes comme aux attentes du public le plus large.

Elle poursuit cinq objectifs spécifiques :

- promouvoir la culture comme vecteur d'émancipation de l'individu, en favorisant la démocratie culturelle ainsi que l'accès pour toutes et tous à l'éducation artistique et culturelle et aux pratiques artistiques en amateur ;

- soutenir la liberté de création et d'expression en se donnant les moyens d'accompagner les artistes dans de bonnes conditions et de favoriser leur implantation sur le territoire ;

- favoriser le développement d'un cadre de vie agréable et améliorer la qualité de vie des Marseillaises et des Marseillais en leur proposant des services publics culturels de qualité qui répondent à leurs besoins ;

- promouvoir la culture comme outil d'ouverture au monde et à sa diversité ;

- permettre aux Marseillaises et aux Marseillais de mieux connaître et de se réapproprier le patrimoine historique et culturel de leur Ville.

Ainsi, depuis janvier 2022, les demandes d'aides financières sont examinées à l'aune des quatre piliers suivants et de leur cohérence avec les caractéristiques suivantes:

- 1 /Mondialité culturelle
- 2/ Démocratie culturelle
- 3/ Éducation artistique et culturelle
- 4/ Soutien à la structuration de l'écosystème culturel et à la créativité artistique

A ces quatre piliers, s'ajoute un socle commun relatif, d'une part à la transparence et à la bonne gestion des fonds publics et d'autre part, à la question de l'adhésion contractuelle à une charte éco-responsable.

C'est pourquoi nous proposons au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération suivante :

LE CONSEIL DES 4^e et 5^e ARRONDISSEMENTS
 VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
 VU LA LOI N° 82-1169 du 31 DECEMBRE 1982
 OUI LE RAPPORT CI-DESSUS
 DELIBERE

ARTICLE 1 Est approuvée une troisième répartition au titre des subventions 2022 aux associations culturelles conventionnées, selon le détail ci-après :

Arts et traditions populaires			
OSTAU DAU PAIS MARSELHES	Assurer le fonctionnement de l'association et développer son action de promotion du provençal à Marseille. L'Ostau propose ainsi des cours hebdomadaires de langue occitane dans sa variante provençale, des cours de chant et de musique (concerts), un ciné-club et une bibliothèque.	5 Arr.	9 000
Cinéma et audiovisuel			
MEDITALENTS	Meditalents assiste les auteurs dans l'écriture de leur film. Mise en place de résidences d'écriture de long-métrage et de court-métrage de fiction .	5 Arr.	20 000
CENTRE MEDITERRANEEN DE LA COMMUNICATION AUDIOVISUELLE	Soutien au PriMed, le Festival de la Méditerranée en images (projections pour le grand public de documentaires et de reportages ayant pour sujet unique la Méditerranée) et aux actions d'éducation à l'image envers le jeune public.	4 Arr.	13 000
Arts visuels			
ARTS MEDIATION EVENEMENTS ORGANISATION MEDITERRANEE	14 ^e édition des Arts Éphémères	4 Arr.	15 000
Musique			
COLOMBE RECORDS	Aide à la création et à la diffusion des projets d'Ahamada Smis (chansons francophones, musiques de l'Océan Indien) en 2022 : création de "A feu doux" et "Sabena", diffusion de "Air", "Mtoulou", "Kipépéo" et des actions culturelles menées par la compagnie d'Ahamada Smis.	5 Arr.	15 000

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements.

Le présent projet de délibération est mis aux voix.

Nombre de Conseillers présents : 19

Nombre de Conseillers présents et représentés : 28

Rapport adopté à la majorité : pour : 27 voix « Le Printemps Marseillais » - Abstention : 1 voix « Retrouvons Marseille »

Didier JAU
 Maire des 4^e et 5^e Arrondissements